

Conseil communal

VAULION

Rapport de la Commission de gestion
Préavis n°2021/07

Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements Pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion composée de :

Messieurs	BALLY Philippe, président
	ROCH Jonathan
	LANGUETIN Nicolas
Mesdames	FAHRNI Florine
	GOY Audrey, excusée

s'est réunie en salle de Municipalité le lundi 22 novembre dernier afin de prendre connaissance du préavis susmentionné. La municipalité était également présente au complet, ainsi que M. Daniel Roch, boursier et M. Nicolas Bersier, président du Conseil.

Suite aux explications des municipaux et du boursier communal, la commission de gestion a mis en évidence les points suivants :

- Le plafond d'endettement souhaité par la municipalité a été fixé à CHF6'900'000, ce qui représente un taux de 290%. Le détail des divers travaux prévus sont mentionnés dans le préavis.
- La municipalité a exprimé sa volonté d'augmenter le plafond pour le cautionnement à un montant de CHF3'000'000 en prévision de la construction d'un nouveau collège dans le Vallon du Nozon et d'une nouvelle caserne de pompiers à Vallorbe.

La commission de gestion remercie les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et la bonne connaissance de leurs dossiers.

En conclusion,

- Vu le préavis municipal 2021/07 ;
- Oûi le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

La commission de gestion propose au conseil communal de décider :

- D'accepter de fixer le plafond d'endettement à CHF6'900'000 ;
- D'accepter le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF3'000'000 ;
- De relever la Commission de son mandat.

Vaulion, le 24 novembre 2021

Le président :



Philippe Bally

La rapporteuse :



Florine Fahrni